



accident non responsable et économiquement irréparable

Par **pascal2**, le **12/01/2011** à **18:46**

J'ai eu un accrochage avec mon véhicule espace renault, qui date de 1994, la réparation dépasse la valeur estimée par l'expert, et donc économiquement irréparable, mais pas techniquement, l'assurance m'indemnise d'un montant très insuffisant pour que je puisse remplacer ce véhicule.

Je ne suis pas responsable de l'accident, il est désolant que j'en paie les frais en me privant d'un véhicule plus que potable que l'on va mettre à la casse pour une différence de 1500 euro de réparation en plus de la valeur estimée. N'étant pas responsable, quels sont mes recours pour exiger que mon véhicule soit remis dans l'état qu'il se trouvait avant l'accident?

Merci de vos réponses et arguments.